



AMÉNAGEMENT D'UNE VÉLOROUTE LE LONG DU CANAL D'ORLÉANS

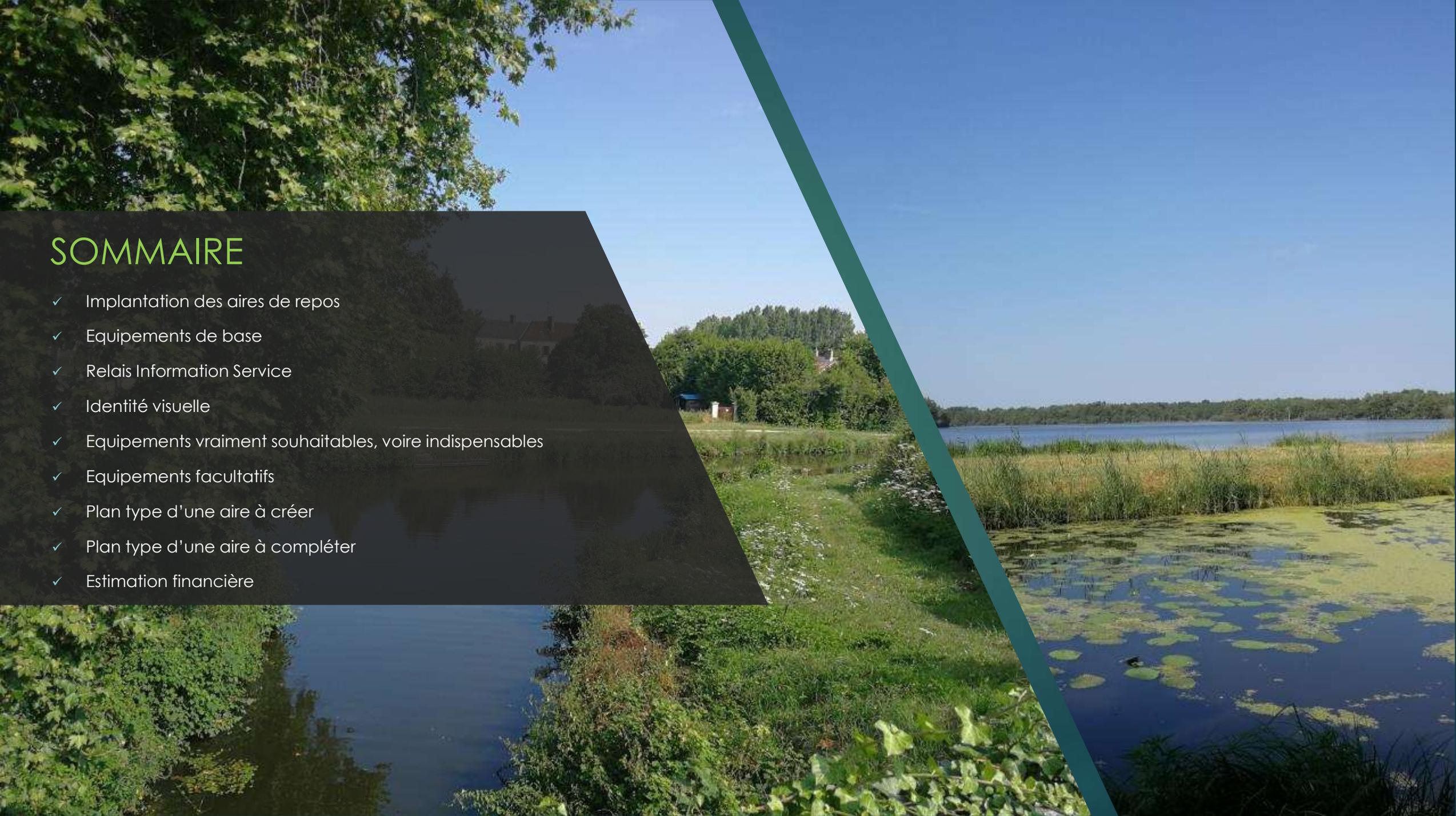
CONTENU DES AIRES DE REPOS,
RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2019



VILLES & PAYSAGES

SOMMAIRE

- ✓ Implantation des aires de repos
- ✓ Equipements de base
- ✓ Relais Information Service
- ✓ Identité visuelle
- ✓ Equipements vraiment souhaitables, voire indispensables
- ✓ Equipements facultatifs
- ✓ Plan type d'une aire à créer
- ✓ Plan type d'une aire à compléter
- ✓ Estimation financière



Le présent document identifie en rouge les orientations prises lors de la réunion du 13/12/2019 sur la base du diaporama présenté en séance, constituant ainsi un compte-rendu illustré.

Les images de référence ont été supprimées / complétées selon les remarques émises en cours de réunion et les smileys identifient les images qui ont recueilli le plus d'adhésion.

Présents :

Gérard Dupaty – AME

Laurent Rougeron - AME

Albert Février – CCFG

Pascal Hurault – CC Loges

Marc Gaudet – CD45

Laurence Bellais – CD45

Alain Touchard – CD45

Michel Breffy – CD45

Luc Chaperon – CD45

Pascal Lenoir – CD45

Charlotte Durand – CD45

Nathalie Hascoat – CD45

Frédéric Néraud – Tourisme Loiret

Julien Aubrat – Tourisme Loiret

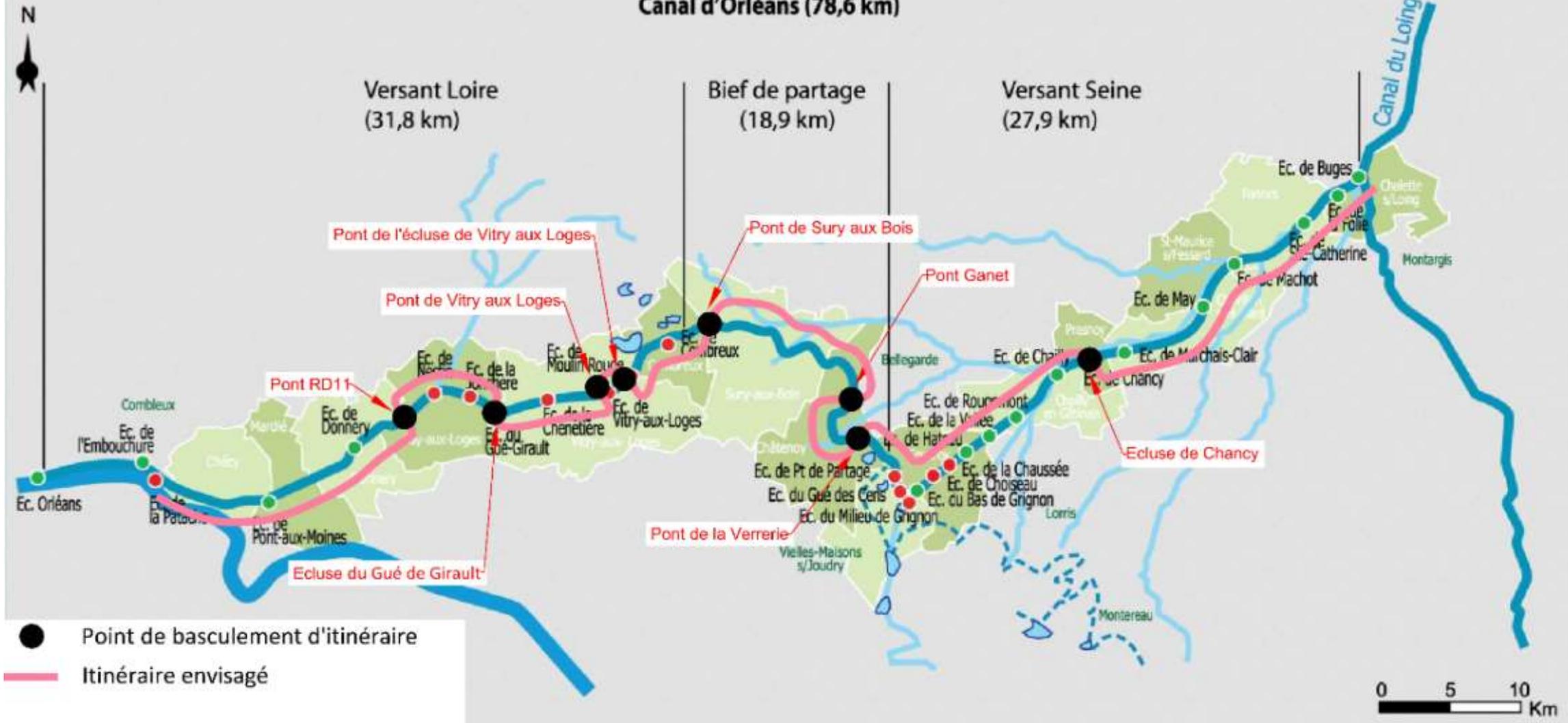
Emilie Lebreton – Cabinet Marc Merlin

Canal d'Orléans (78,6 km)

Versant Loire
(31,8 km)

Bief de partage
(18,9 km)

Versant Seine
(27,9 km)



- Point de basculement d'itinéraire
- Itinéraire envisagé



Implantation des aires de repos:

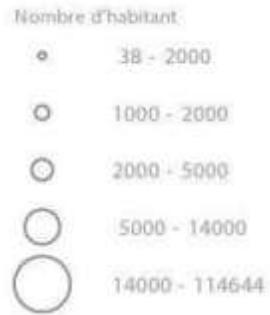
Chécy	réalisé par Orléans Métropole
Fay-aux-Loges	à créer
Vitry-aux-Loges	à compléter
Sury-aux-Bois	à compléter
Grignon	à compléter
Chailly-en-Gâtinais	à compléter
Chevillon-sur-Huillard	à créer
Châlette-sur-Loing	à créer

Il s'agira d'identifier 2 voire 3 aires, avec un niveau d'équipement de haut niveau de service. Proposition faite en séance, à valider avec les communes concernées : Fay-aux-Loges, Sury-aux-Bois et Chailly-en-Gâtinais.

Pour les autres aires, prévoir l'équipement de base.

Pour Donnery et Châtenoy: prévoir un équipement minimaliste (aires supplémentaires).

L'agglomération d'Orléans et de Montargis catalysent les plus fortes concentrations d'habitant autour du canal



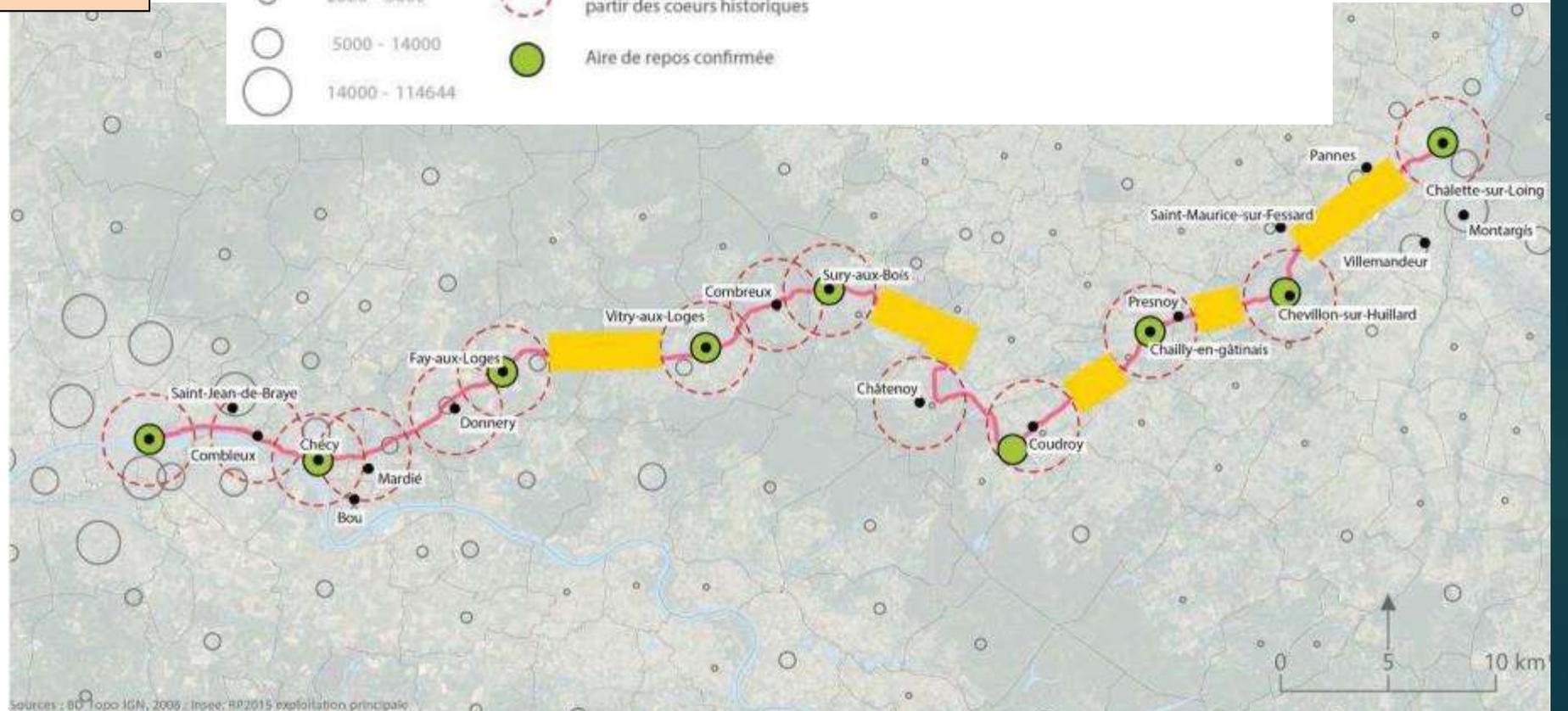
□ Limite communale

— véloroute

○ Rayon d'attraction de 5 km à partir des coeurs historiques

● Aire de repos confirmée

■ Section à faible affluence



EQUIPEMENTS DE BASE

Equipements mis en place sur la Loire à Vélo et la Scandibérique => constituent notre référence minimale



Ici, exemple à Nargis:

ARCEAUX VELO

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : en bois tous les 5-7 ans, sensibilité aux graffitis

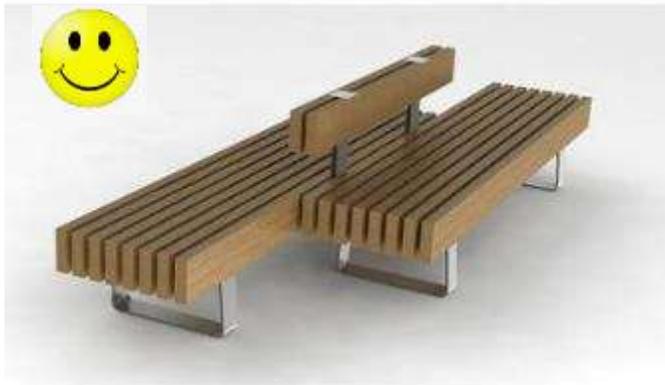


Il est demandé un choix de mobilier homogène entre les aires, pour une identité *Loiret au Fil de l'eau*, qui sera décrite dans une charte (matériau naturel et écologique, comme le bois par exemple).

Les communes devront accepter l'entretien du mobilier prescrit par la charte, sinon le Conseil Départemental n'investira pas de mobilier sur ladite commune.

BANCS ET BANQUETTES

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : en bois traité tous les 10-15 ans, peu sensible aux graffitis



TABLES DE PIQUE-NIQUE

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : en bois tous les 5-7 ans, sensibilité aux graffitis



CORBEILLES OU PANNEAUX "EMPORTEZ VOS DÉCHETS" POUR LES AIRES SITUÉES EN DEHORS DES BOURGS

La mise en place de corbeilles n'est pas souhaitée par la MOA. Seulement des panneaux "emportez vos déchets" .

RIS: RELAIS INFORMATION SERVICE

RIS et panneaux directionnels permettant l'information des cyclotouristes: plan, services, accès, boucles cyclables locales...

Sur les Eurovéloroutes : un recto « officiel » (respectant la charte nationale) et un verso personnalisable par les maitres d'ouvrages.

Le RIS sera couvert d'une toiture à minima, **sans** éclairage.



Il est demandé de prévoir des pupitres, pour support d'information (faune/flore). La conception et pose du panneau sera hors marché.

IDENTITE VISUELLE



En plus du mobilier qui répondra à la charte du *Loiret au Fil de l'eau*, et du panneau RIS, il serait judicieux d'exploiter l'oiseau-logo, voire même de le décliner également sur la Loire à Vélo et la Scandibérique (format RIS plus contraint par la charte nationale).



Il est demandé de prévoir des totems verticaux avec découpe laser sur les aires de repos.

En complément, il est demandé de prévoir un jalonnement entre les aires, de faible hauteur, avec rappel du logo (Exemple cité: utilisation d'anciennes bornes kilométriques).

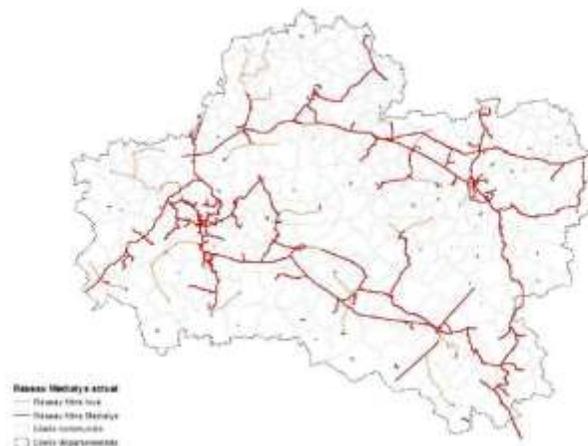
Ces mobiliers auront vocation à être déclinés aussi sur la Loire à Vélo et la Scandibérique.

PARKINGS

Parking à mutualiser avec l'existant dans la mesure du possible. **Accueil de camping-cars à prévoir sur quelques aires seulement (2?), après vérification de la non concurrence avec les services existants. A défaut, il sera prévu un jalonnement vers ces services existants. Pas d'accueil de voitures électriques à prévoir.**

BORNES WIFI

N'existent pas à l'heure actuelle sur la Loire à Vélo et la Scandibérique, mais déploiement programmé d'un réseau pour pouvoir accueillir la fibre sous le halage (CD45) et d'un réseau de WiFi territorial (Agence Loiret Numérique).



EQUIPEMENTS VRAIMENT SOUHAITABLES

Les équipement décrits permettront d'augmenter le niveau de service actuellement présent sur les véloroutes.

Ces équipements nous paraissent indispensables.

BORNE DE RECHARGEMENT PORTABLE ET VAE



Uniquement sur les 3 aires principales (Fay-aux-Loges, Sury-aux-Bois et Chailly-en-Gâtinais?)

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : contrat de gestion

SANITAIRES (TOILETTES SECHES)



- Durabilité : 10 ans
- Entretien : contrat de gestion privé ou ville

Uniquement sur quelques aires (2-3?)

A positionner seulement en l'absence de sanitaires existants à proximité, sinon orienter les usagers vers les sanitaires existants

FONTAINE



OK sur toutes les aires, sauf si pas de réseau d'eau potable pour raccordement à proximité (ne pas prévoir de travaux coûteux d'amenée du réseau d'eau)

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : contrat de gestion privé ou ville

BORNE FORAINE EAU + ELECTRICITE



Uniquement sur les 3 aires principales (Fay-aux-Loges, Sury-aux-Bois et Chailly-en-Gâtinais?)



STATION DE GONFLAGE

Il est demandé de ne pas en prévoir, mais de jalonner les services existants le cas échéant.

EMPLACEMENT RESERVE AIRE DE JEUX

- Pour investissement et gestion éventuels par les communes

OK pour concevoir le paysagement des aires avec un emplacement réservé à cet équipement, qui sera mis en œuvre par les communes ou intercommunalités si elles le souhaitent (pas d'investissement CD45 sur ces équipements)

ECLAIRAGE

Il est demandé de ne pas en prévoir

EQUIPEMENTS FACULTATIFS



POTENCE DE REPARATION

Il est demandé de ne pas en prévoir, mais de jalonner les services existants le cas échéant.

AIRE DE CUISSON

Il est demandé de ne pas en prévoir.

BOX SECURISE SUR LES SITES D'INTÉRÊT À PROXIMITÉ

Il est demandé de ne pas en prévoir.

ABRIS DE TABLE DE PIQUE-NIQUE



Il est demandé d'étudier la mutualisation entre la surface de l'abri et l'installation de panneaux photovoltaïques.

- Durabilité : 10 ans
- Entretien : en bois tous les 5-7 ans, sensibilité aux graffitis

PLAN MASSE TYPE

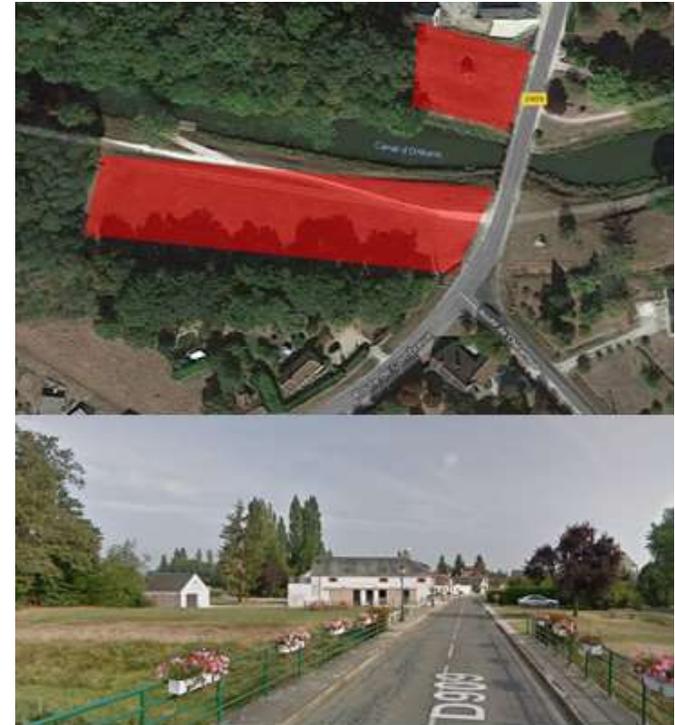
Présentation :

- d'une aire à créer: exemple de **Fay-aux-Loges**



AIRE DE REPOS – FAY-AUX-LOGES

d'une aire à compléter: exemple de **Sury-aux-Bois**



AIRE DE REPOS – SURY-AUX-BOIS



FAY-AUX-LOGES

Equipements indispensables

Prévoir uniquement la moitié des places de parking (mais avec possibilité d'extension à l'avenir)

Tables de pique-nique à disposer de manière non rectiligne.

-  Voirie lourde
-  Voirie légère
-  Piéton
-  Pavé joint gazon
-  Gazon
-  Cycles
-  Abris
-  Existant



FAY-AUX-LOGES

Equipements vraiment souhaitables

-  Voirie lourde
-  Voirie légère
-  Piéton
-  Pavé joint gazon
-  Gazon
-  Cycles
-  Abris
-  Existant



FAY-AUX-LOGES

Equipements facultatifs

-  Voirie lourde
-  Voirie légère
-  Piéton
-  Pavé joint gazon
-  Gazon
-  Cycles
-  Abris
-  Existant

SURY-AUX-BOIS, Equipements facultatifs



-  Voirie lourde
-  Voirie légère
-  Piéton
-  Pavé joint gazon
-  Gazon
-  Cycles
-  Abris
-  Existant

ESTIMATION FINANCIÈRE

	Coût unitaire	Aire principale	Aire secondaire	Aire annexe
Création de l'aire				
Décapage terre végétale et terrassement				
Voirie enrobé				
Cheminement piéton béton désactivé				
Véloroute 2,50 m de large en grave émulsion claire				
Stationnement en pavé joint gazon				
Pavé joint gazon				
Espaces verts engazonné et arbres				
Signalisation verticale et horizontale				
Equipements de base				
Arceaux vélo	300,00			
Banc	1 200,00			
Banquette	1 000,00			
Equipement de pique-nique	1 220,00			
Panneau d'information, avec toiture	2 900,00			
Pupitre pour support d'information	2 000,00			
Totem vertical avec découpe laser	5 000,00			
Borne WIFI	2 600,00			
Equipements vraiment souhaitables				
Banc près de l'aire de jeux	1 200,00			
Borne de recharge électrique (téléphone et VAE)	8 000,00			
Sanitaires	25 000,00			
Fontaine à eau	3 500,00			
Borne foraine eau + électricité	6 250,00			
Equipements facultatifs				
Abri sur table pique-nique	900,00			

AIRE PRINCIPALE	3
Création de l'aire	116 253,90
Equipements indispensables	29 000,00
Equipements vraiment souhaitables	47 550,00
Equipements facultatifs	4 500,00
	197 303,90

Fay-aux-Loges
Sury-aux-Bois
Chailly-en-Gâtinais

AIRE SECONDAIRE	4
Création de l'aire	117 767,63
Equipements indispensables	29 000,00
Equipements vraiment souhaitables	3 500,00
Equipements facultatifs	4 500,00
	154 767,63

Vitry-aux-Loges
Grignon
Chevillon-sur-Huillard
Châlette-sur-Loing

AIRE ANNEXE	2
Création de l'aire	39 721,38
Equipements indispensables	9 840,00
Equipements vraiment souhaitables	0,00
Equipements facultatifs	0,00
	49 561,38

Donnery
Châtenoy

Montant total 1 310 104,95 € HT